



ARCHIVES DE MEURTHE-ET-MOSELLE

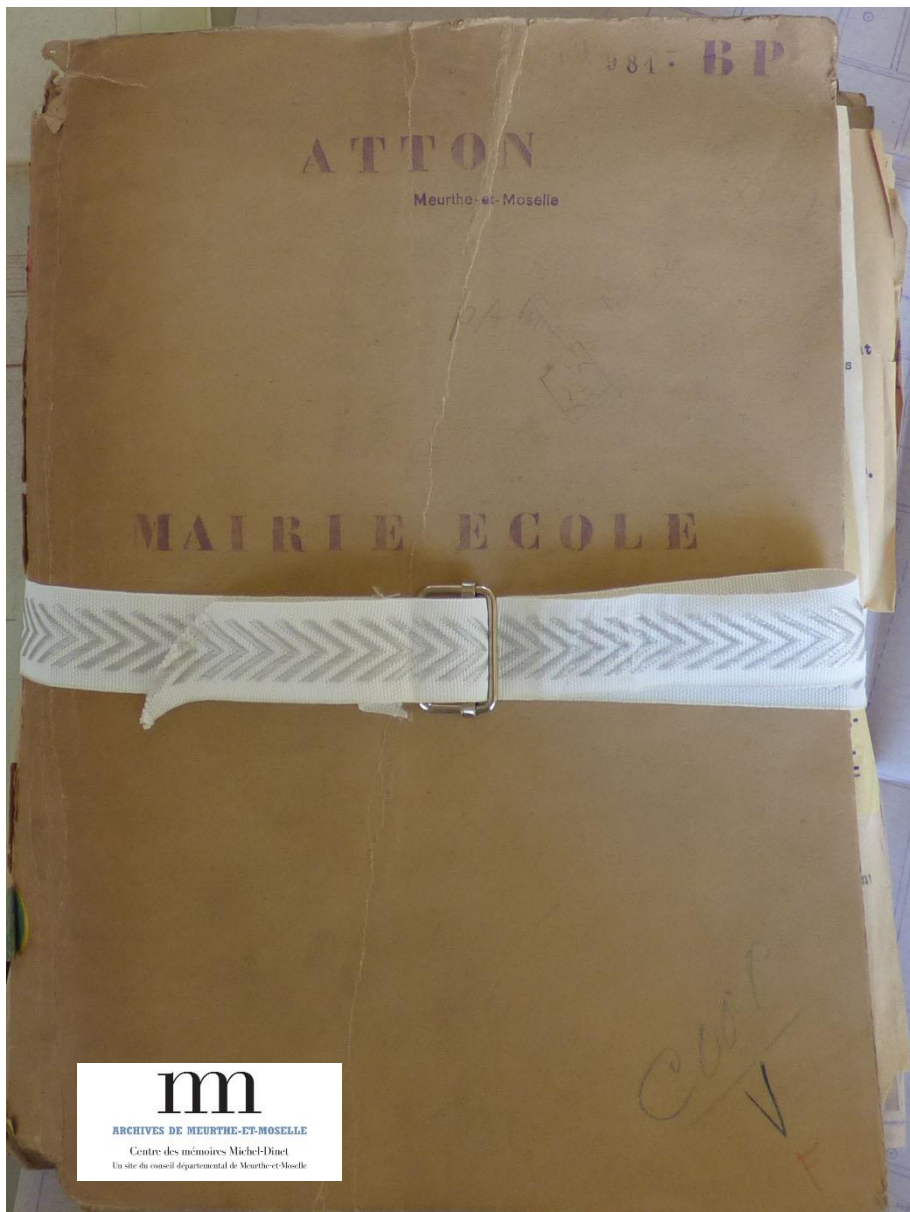
Centre des mémoires Michel-Dinet
Un site du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle

Carton 14 W 30-ATTON, chemise-mairie-école

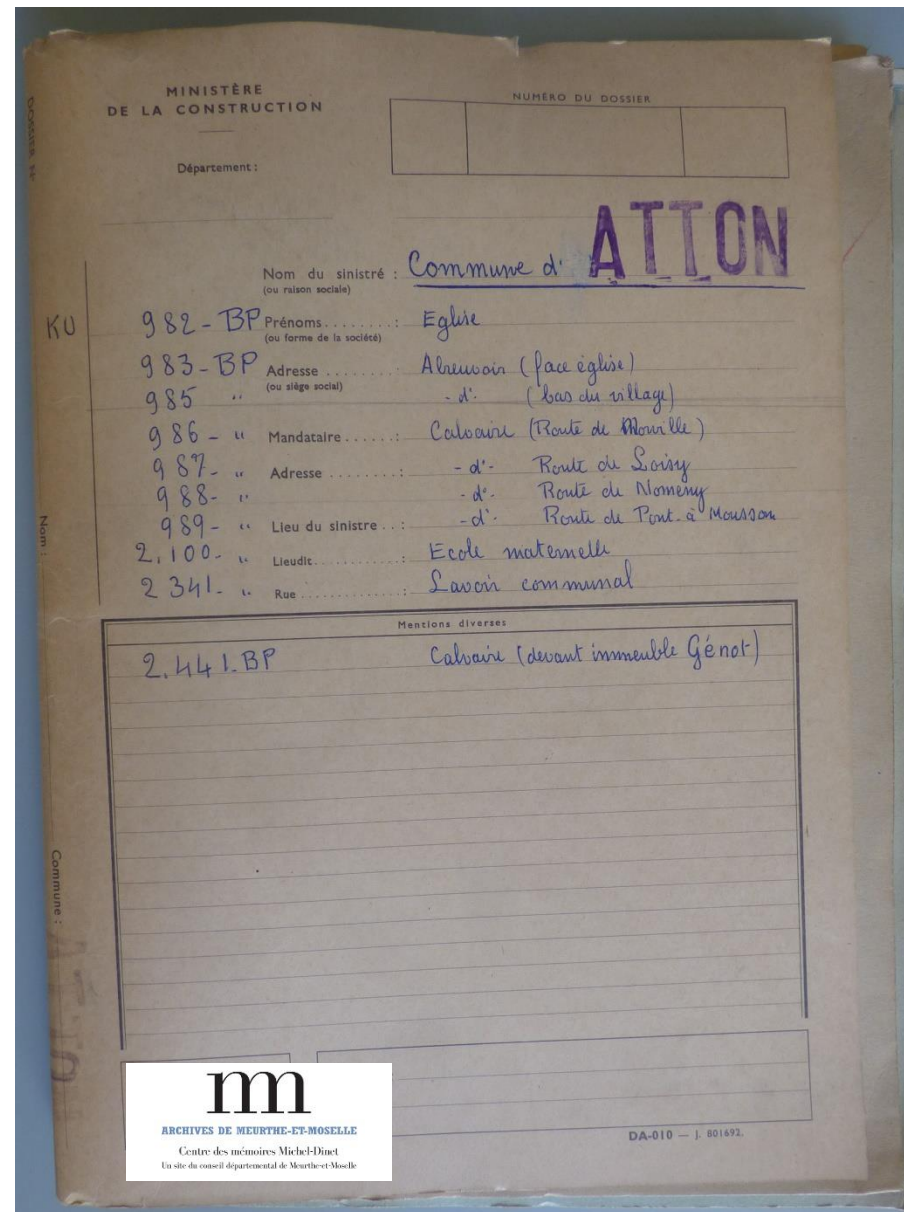
Autre carton, à consulter : affaires communales W0 730 (1828/1951)

<https://archives.meurthe-et-moselle.fr/>

Association : Atton, d'hier, @ demain
Site Internet : www.atton-hier-a-demain.fr
Page Facebook : "Tu es de Atton si..."



Vers 1950 : Carton 14 W 30-ATTON, chemise-mairie-école

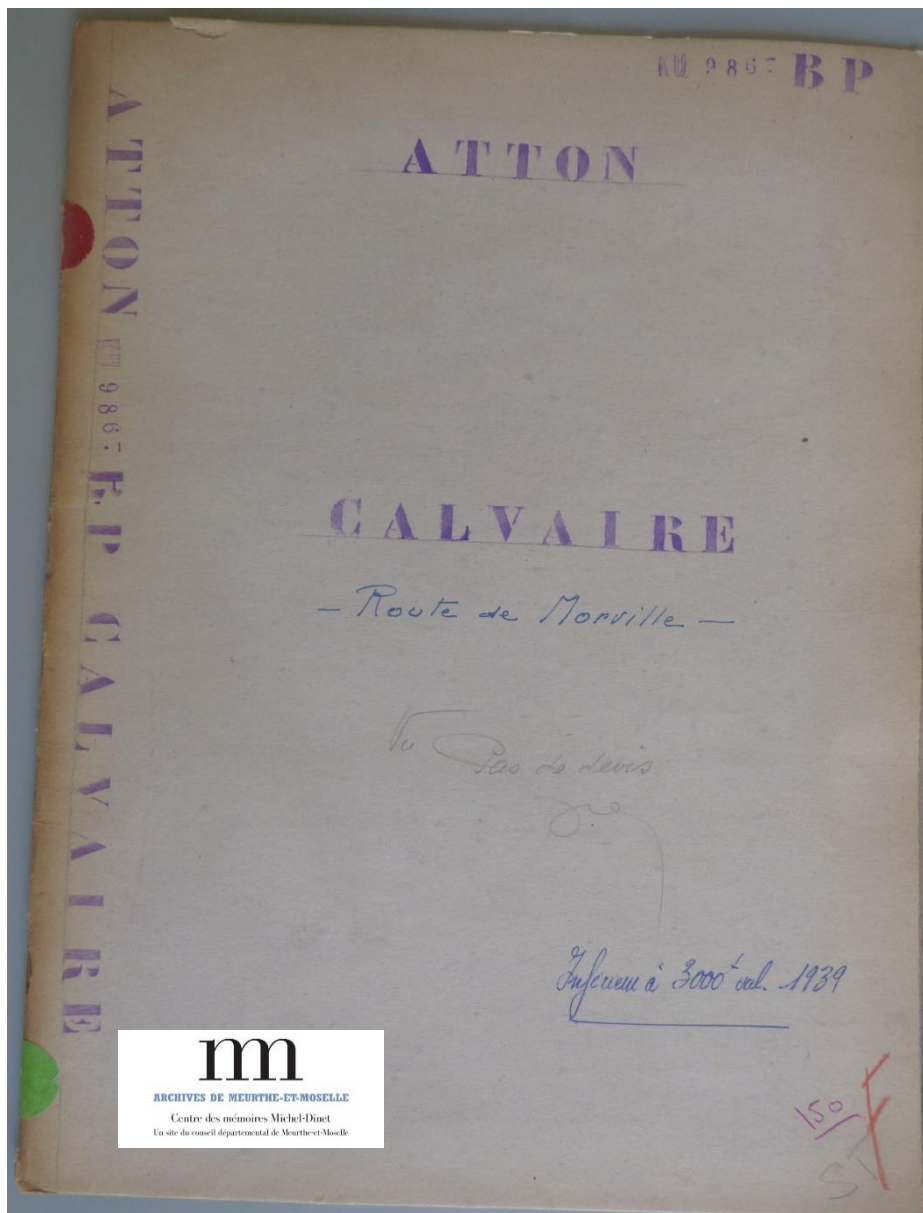


Vers 1950 : Carton 14 W 30-ATTON, chemise-commune

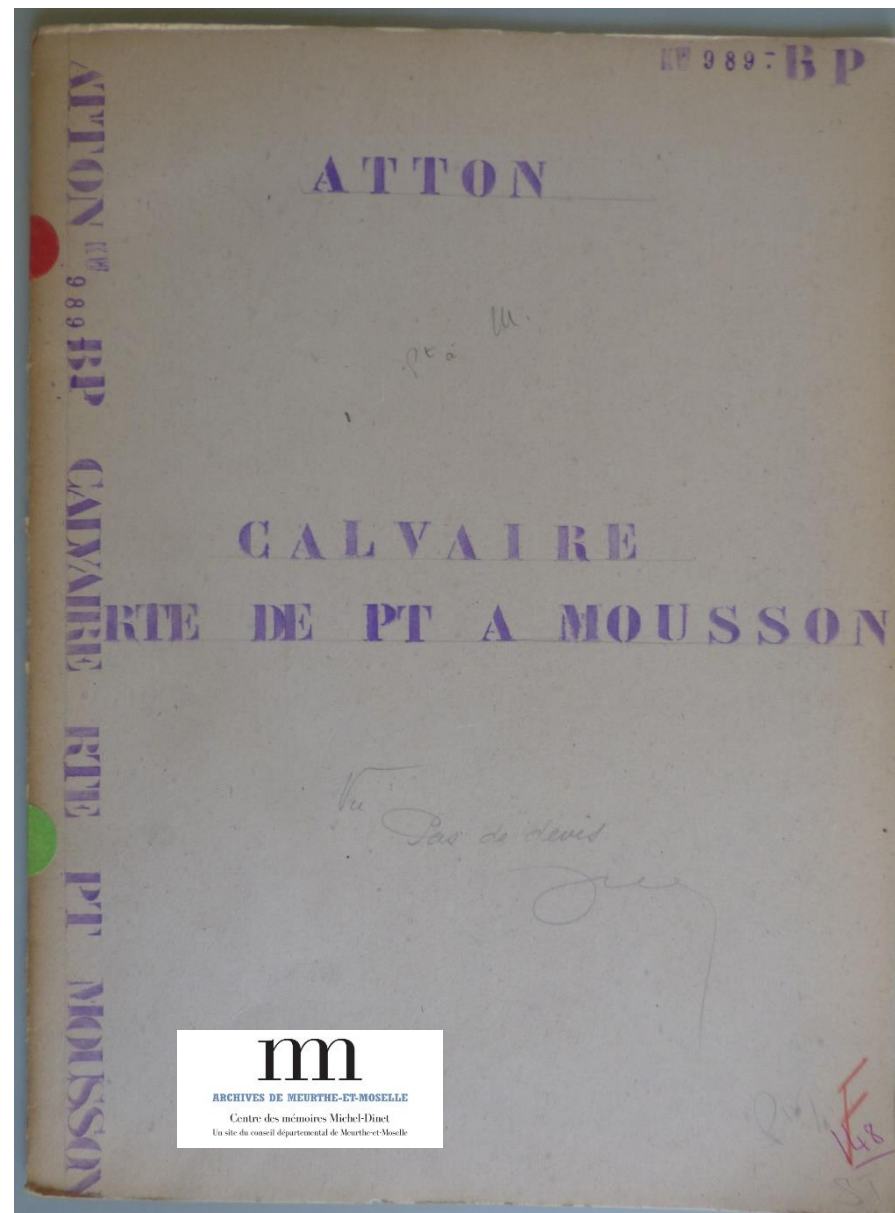
<https://archives.meurthe-et-moselle.fr/>

Site Internet : www.atton-hier-a-demain.fr

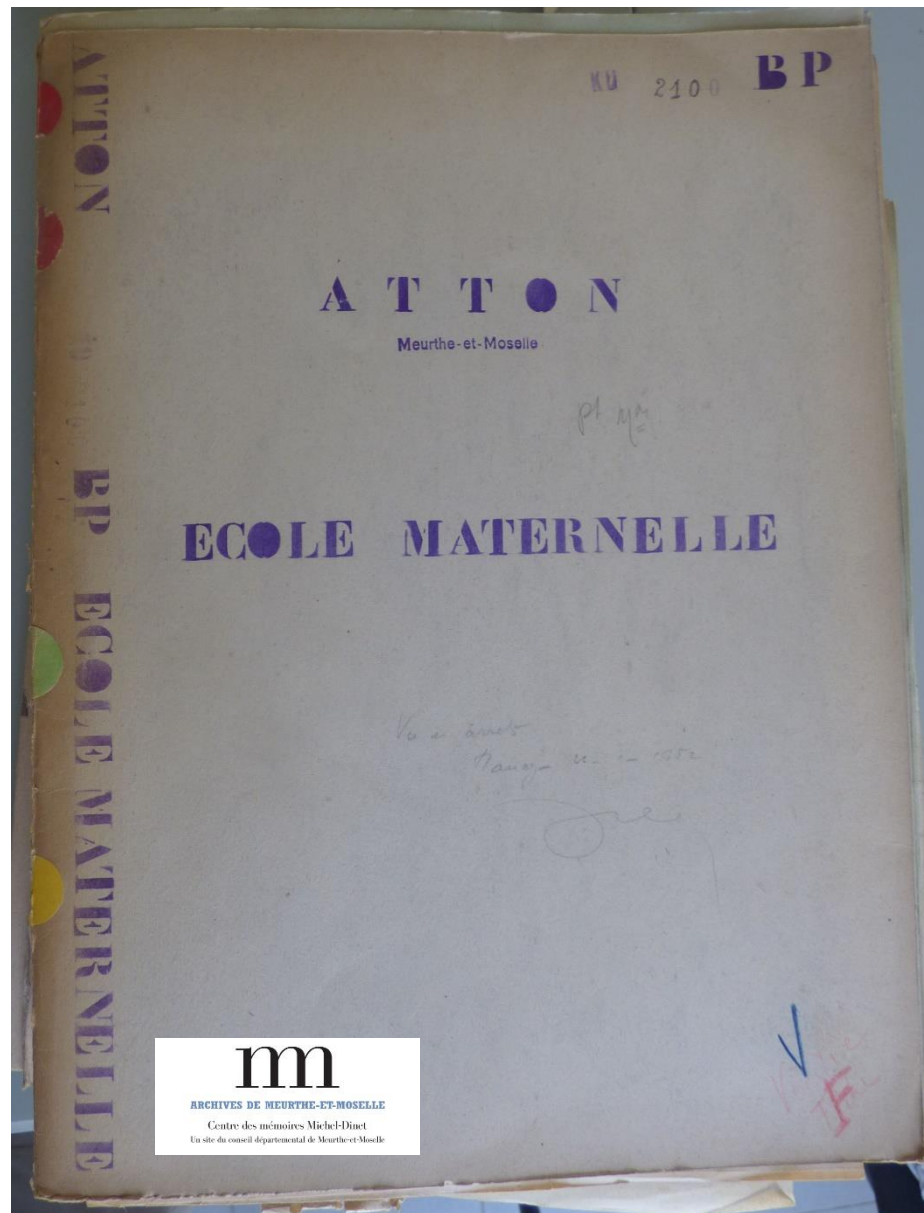
Page Facebook : "Tu es de Atton si..."



Vers 1950 : : Carton 14 W 30-ATTON,
chemise calvaire Route de Morville



Vers 1950 : : Carton 14 W 30-ATTON,
chemise calvaire Route de Morville



Vers 1950 : : Carton 14 W 30-ATTON,
chemise école maternelle

<https://archives.meurthe-et-moselle.fr/>

Site internet : www.atton-inci-a-dcham.fr

Page Facebook : "Tu es de Atton si..."

ATTON, le 10 Octobre 1951

Monsieur André VIAL
Chef du Service des Bâtiments
Publics du M.R.U.

Caserne Hugo

NANCY

Mon Cher Ami,

Je mets au point les différents dommages des bâtiments et installations annexes de ma Commune et voici le résumé de ce que je trouve dans les dossiers qui ont été établis avant mon administration :

- | | | |
|------------------------------|----------|-----------------------------------|
| 1°) Remise pompes incendie | K.U.1597 | Dossier annulé par expropriation. |
| 2°) Calvaire Route de Nomeny | K.U.985 | |
| 3°) -"- Morville | K.U.986 | |
| 4°) -"- Loisy | K.U.988 | |
| 5°) -"- Pont-à-Mousson | K.U.987 | |
| 6°) Abreuvoir face Eglise | K.U.983 | |
| 7°) Abreuvoir bas du village | K.U.989 | |
| 8°) Lavoir Municipal | ?? | |

Voudrais-tu avoir l'obligeance de faire vérifier si mes indications sont exactes et m'indiquer le montant des devis qui ont dû être déposés en 1946 et ceux qu'éventuellement tu pourrais actuellement subventionner.

Par ailleurs, la Commune a, également eu pas mal de dégâts à ses chemins ruraux et aux ponceaux qui couvrent les ruisseaux qui les franchissent.

Est-ce que ce genre de dommages relève de ton service ??

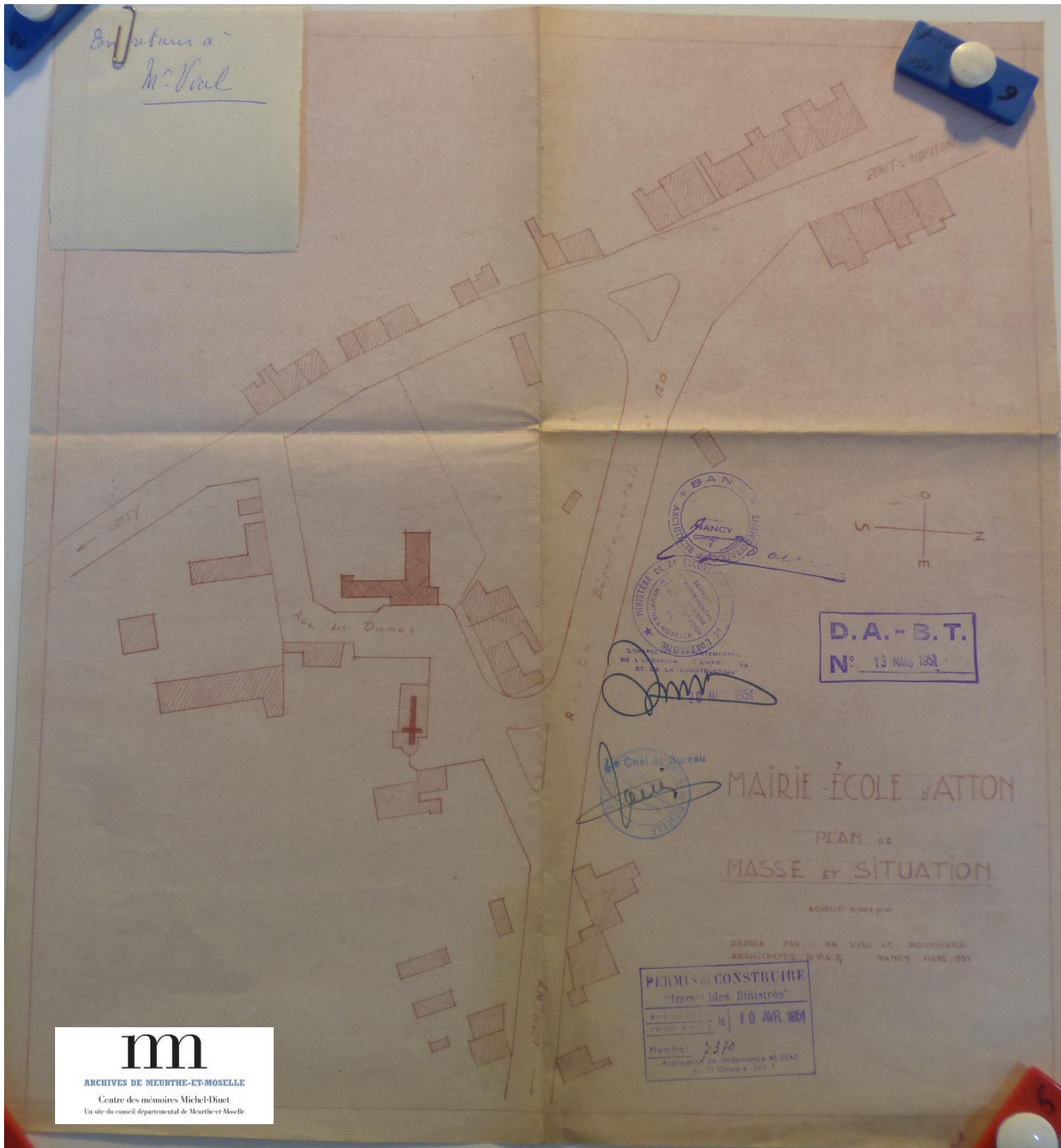
Dans l'affirmative, peux-tu également me renseigner et dans le cas contraire, à quel Saint dois-je m'adresser ?

.../..

En souhaitant vivement que les 529 Maires du Département soient moins empoisonnants que celui d'Atton,

Je te prie de croire à mes sentiments cordiaux et dévoués.

Le 10/10/1951 : Carton 14 W 30-ATTON,
lettre de Monsieur le Maire d'ATTON, à Monsieur VIAL, architecte



Le 04/10/1951 : Carton
14 W 30-ATTON,
Permis de construire la
mairie-école



PRÉFECTURE DU LOGEMENT
LA RECONSTRUCTION

ATTESTATION DE CONFORMITÉ

Dossier N° 9815 B, T
P.C. N° 7370 -2 DEC 1954

Je soussigné, Vial Henri architecte
demeurant à Nancy
14, Rue Kléber
inscrit à l'Ordre des Architectes sous le N° 4695
circonscription de Meurthe et Moselle
agréé par le Ministère du Logement et de la Reconstruction
sous le N° 2271 (1) atteste que
le bâtiment à usage de (2) Mairie École
situé à Atton
rue _____ n° _____
appartenant à la commune
demeurant à _____

est construit reconstruit (3) en conformité avec le permis de construire
délivré le 10.4.1951 sous le N° 7370
et des documents annexés.

En foi de quoi le certificat de conformité est demandé.

A Nancy, le 24 novembre 1954
(signature)
H. Vial
Architecte
DIPLOMÉ
PAR LE GOUVERNEMENT

PC-192

- (1) S'il s'agit de reconstruction de bâtiments sinistrés.
(2) Habitation agricole, commerciale, industrielle ou mixte.
(3) Rayer la mention inutile.

Le 24/11/1954 : Carton 14 W 30-ATTON,
attestation de conformité

DEPARTEMENT
MAIRIE D'ATTON
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
P.C., nos 2 et 4.
-2 DEC 1954

DÉCLARATION
D'ACHÈVEMENT DE TRAVAUX (1)

Article 9 de l'ordonnance n° 45-2512 du 27 octobre 1945, relative au permis de construire;
Article 8 du décret n° 46-1792 du 10 août 1946 portant règlement d'administration publique;

Je, soussigné, (2) Charles BRIONNE
Maire de la Commune COMMUNE D'ATTON
(MEURTHE-&MOSELLE)
déclare entièrement achevés à ce jour les travaux :
de reconstruction du Groupe "Mairie-Ecole"
effectués à Atton
comprenant 1 logement Mairie, 2 salles de classe, etc.
et faisant l'objet du permis de construire n° 7370 en date du 10.4.1951
qui m'a été notifié le 19 Avril 1951

A Atton, le 24 Novembre 1954
Signature du bénéficiaire des travaux :
[Signature]

(3) _____
Énumération des pièces jointes :

(1) La présente déclaration doit être déposée à la Mairie où a été délivré le permis de construire, ou à la Préfecture de la Seine, s'il s'agit de travaux effectués à Paris.
(2) Nom, prénoms et adresse du bénéficiaire des travaux. S'il s'agit d'une Société, préciser la raison sociale et le siège social, et indiquer les nom, prénoms et adresse du mandataire.
(3) Dans le cas où les travaux ont été, soit dirigés par un architecte, soit exécutés sous le contrôle d'un fonctionnaire public, attestation de conformité délivrée par l'architecte ou le fonctionnaire intéressé.

J. 201567. F C - 191.

Le 02/12/1954 : Carton 14 W 30-ATTON,
déclaration d'achèvement de fin des travaux

<https://archives.meurthe-et-moselle.fr/>

Site Internet : www.atton-hier-a-demain.fr

Page Facebook : "Tu es de Atton si..."